



Appel à projets étudiants

Année Universitaire 2023 / 2024

Dans le cadre du soutien aux projets étudiants, l'IUT de Laval lance ce présent appel à projets afin d'accompagner les initiatives étudiantes s'inscrivant dans une démarche de valorisation de l'image de l'IUT, de rayonnement auprès des futurs étudiants, de renforcement des liens avec les autres IUT, etc.

Ce financement n'a cependant pas vocation à se substituer aux financements habituels comme le FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes), qui peut financer sur dossier toute action contribuant à l'amélioration de la vie étudiante à l'exception de celles menées dans le cadre d'un projet tutoré), ni à financer systématiquement tout projet étudiant.

Le présent appel est ouvert aux projets répondant aux critères suivants :

- le projet doit être majoritairement mené par des étudiants de l'IUT de Laval,
- Le « groupe projet » doit être constitué en association
- le projet doit être transversal (impliquer des étudiants de plusieurs départements) et/ou s'inscrire dans le cadre d'une manifestation, concours, etc. organisés par le réseau des IUT (Nuit de l'info, coupe de France, régates des IUT, Alticiades, etc.).
- le projet doit participer à la valorisation de l'image de l'IUT.

Le fait de vérifier ces conditions permet à l'IUT d'étudier la possibilité d'accorder un financement, mais n'implique en aucun cas un financement automatique. Les projets ne répondant pas aux critères ci-dessus ne peuvent être financés par l'IUT.

En cas d'attribution d'un financement, l'IUT dispose d'un droit de regard sur la communication du projet dès lors que le nom ou le logo de l'IUT est utilisé et se réserve le droit de communiquer sur sa participation indépendamment de l'équipe projet.

Ce présent appel à projets est ouvert jusqu' au 20 Novembre 2023 à 12h00. Passé cette date, aucun dossier ne pourra être déposé au titre de l'année universitaire 2023/24. Les dossiers sont à communiquer par mail à l'adresse iut-laval@univ-lemans.fr. Ils doivent être composés des éléments suivants :

- un document synthétique détaillant le projet et faisant clairement apparaître l'apport pour la valorisation de l'image de l'IUT ainsi que les retombées attendues,
- **un budget équilibré**

Seuls les dossiers complets seront examinés. L'examen des dossiers se déroulera en deux phases :

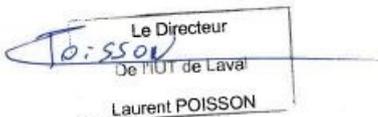
- 1^{ère} phase : sélection des dossiers par le Conseil de Direction
- 2^{ème} phase : présentation orale des dossiers retenus lors de la 1^{ère} phase (5 min). Les auditions se tiendront le **29 novembre 2023** à partir de 13h30.

Les projets retenus à l'issue de ces phases seront communiqués début décembre 2023, la subvention étant versée au plus tard en mars 2024

Si, du fait d'aléas, le projet ne pouvait pas être réalisé comme initialement prévu, un budget rectificatif sera demandé à l'association afin de procéder à un éventuel réajustement de la subvention.

Il sera demandé aux associations, qui ont bénéficié d'une subvention, de faire une présentation bilan du projet (bilan financier, retombées pour l'IUT...).

Le Directeur de l'IUT



Le Directeur
De l'IUT de Laval
Laurent POISSON

Laurent POISSON